

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 11 MARS 2024  
AB/NC**

**Objet : Vente de ferraille à l'entreprise DEL  
N° : DCM2024/014  
PUBLIÉE LE : 19/03/2024**

Envoyé en préfecture le 13/03/2024  
Reçu en préfecture le 13/03/2024  
Publié le  
ID : 055-215501222-20240313-2024\_014-DE

L'an deux mille vingt quatre, le lundi onze mars à 19 heures 30.  
Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 4 mars 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Angélique GÉNART donne pouvoir à Elise THIRIOT

Benoît REYRE donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Florent CARÉ donne pouvoir à Patrick BARREY

Claude LAURENT donne pouvoir à Gérald CAHU

Annette DABIT donne pouvoir à Martine MARCHAND

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Martine JONVILLE

Laila AHADDAR donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Bruno MAUD'HEUX donne pouvoir à Edmond GUILLERY

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

**Conseillers en exercice : Présents : 16 - Absents : 3 – Pouvoirs : 10 - Votants : 26**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la ville de COMMERCY vendra de la ferraille entreposée au Centre Technique Municipal à l'entreprise DEL de CHAUVONCOURT au cours de l'année 2024 ; celle-ci sera vendue en fonction du prix du marché.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à vendre la ferraille entreposée au Centre Technique Municipal à l'entreprise Del de CHAUVONCOURT selon le prix du marché.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à vendre la ferraille entreposée au Centre Technique Municipal à l'entreprise Del de CHAUVONCOURT selon le prix du marché.

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**